

## **Note explicative concernant les statuts de l'association**

Je soussignée **Marie QUARANTA**, porteuse du projet *Un pas après l'autre* et cheffe de projet pour la présente demande de subvention Culture-ActionS, souhaite apporter les précisions suivantes concernant les statuts de l'association porteuse du projet.

Dans le cadre du dépôt de cette demande de financement, je transmets les statuts de l'association actuellement en ma possession. Toutefois, la nouvelle présidente de l'association a récemment engagé les démarches nécessaires à la **mise à jour des statuts**, lesquelles sont actuellement en cours de traitement auprès des instances compétentes. Les documents officiels actualisés devraient être reçus dans le courant de la semaine prochaine.

Afin de respecter les délais impartis pour le dépôt du dossier, il m'a été nécessaire de soumettre la demande sans pouvoir joindre, à ce stade, la version définitive des statuts.

Les modifications apportées aux statuts concernent exclusivement :

- la **mise à jour de l'adresse du siège social**, désormais située à l'adresse suivante : **7 VILLA MICHEL ANGE – 75016 PARIS** ;

Les statuts mis à jour seront transmis dès leur réception par la présidente de l'association, Cloë Xatart.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension et reste à disposition pour toute information complémentaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À PARIS, le 31 / 01 / 2026

Signature :

**Marie QUARANTA**

Porteuse du projet *Un pas après l'autre*

Cheffe de projet / Réalisatrice – Productrice